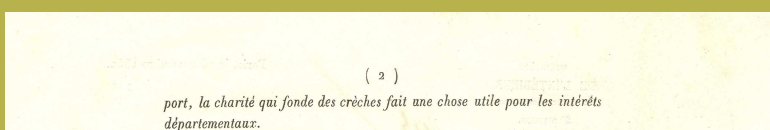
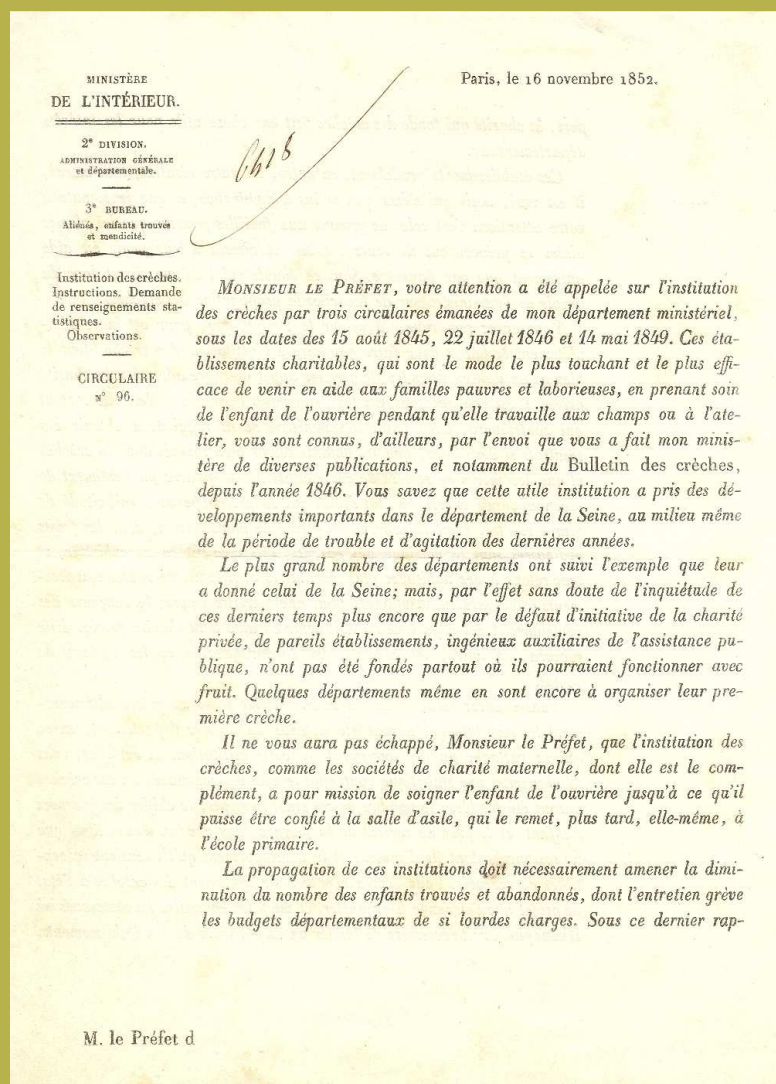


L'enfant à la crèche



Circulaire de 1852 du ministère de l'Intérieur pour inciter à la création de crèches dans les départements.

Arch. dép. Vaucluse 3 X 33

La création des crèches en 1844 est l'œuvre de sociétés charitables qui ont le souci de « venir en aide aux familles pauvres et laborieuses, en prenant soin de l'enfant de l'ouvrière pendant qu'elle travaille aux champs ou à l'atelier ». Le département de la Seine est le premier à développer cette institution.



Le ministère encourage les préfets de chaque département à ouvrir des crèches ou à les multiplier pour « faciliter aux mères obligées de travailler en ville les moyens d'élever leurs enfants » et pour que diminue le « nombre d'enfants trouvés et abandonnés, dont l'entretien grève les budgets départementaux de si lourdes charges. »

Afin de dresser une carte des crèches en France, le ministre souhaite que les préfets lui fassent remonter des statistiques concernant leur nombre, leur répartition, leurs ressources, les tarifs appliqués etc.